



Trame verte et SCoT Sélestat et sa région

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte (cf. note n°10 « Révéler le territoire par le paysage »), l'analyse dans les SCoT bas-rhinois est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

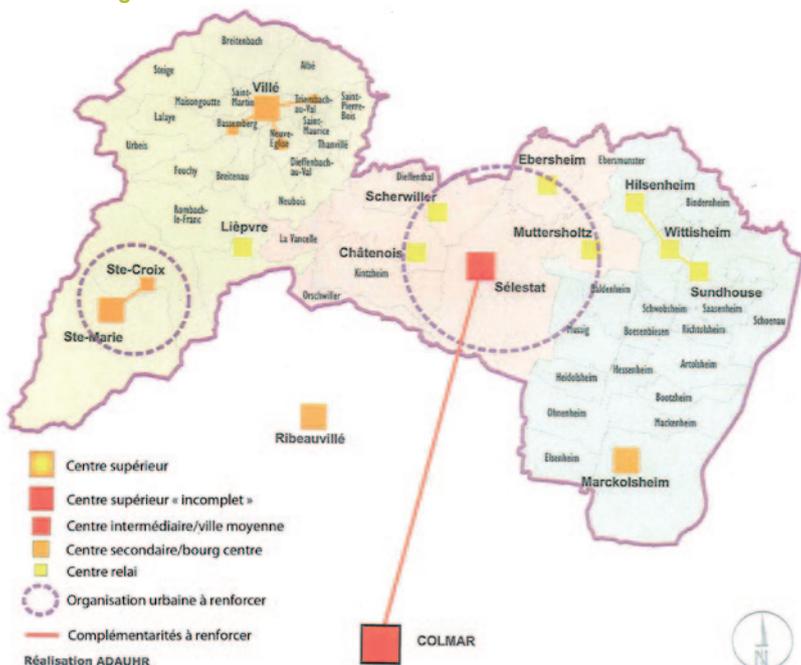
- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.
- Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles.
- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville).
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire.

Préservation des ressources

Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Entre 1990 et 1999, la population du SCoT de Sélestat et sa région augmente à un rythme supérieur à la moyenne bas-rhinoise (+ 0,88 % par an contre 0,82 % par an). Cette dynamique concerne toutes les Communautés de communes, tout en étant plus soutenue dans la partie centrale et Est du territoire, et représente un gain total de 5 000 habitants en 9 ans, avec un phénomène de périurbanisation.

Schéma d'organisation urbaine



Les recensements partiels réalisés par l'INSEE en 2004, 2005 et 2006 laissent supposer une accélération de la croissance démographique du périmètre, avec un gain supplémentaire de 15 000 habitants d'ici 2025 (projections Omphale). L'étude « 30 ans d'urbanisation dans le SCoT de Sélestat et sa région » montre qu'entre 1976 et 2002, le territoire a participé deux fois plus à la consommation foncière régionale qu'aux gains des populations et d'emplois, avec un doublement de l'espace urbanisé tous les 37 ans. 30 % de cette consommation foncière est due aux activités.

Projet de PADD¹

A l'horizon 2020 le territoire se prépare à accueillir + 9 500 habitants et + 8 397 emplois par rapport à 2007. Le SCOT de Sélestat et

1. Débat sur les grandes orientations du PADD - Réunion du Comité Syndical du 22/12/2008

sa région prévoit une concentration géographique des populations nouvelles autour d'une armature urbaine en trois niveaux, accompagnée par un développement de l'emploi, avec une nette réduction de la consommation d'espaces urbains. L'objectif du SCoT est de limiter le « gaspillage et la sous utilisation de terrain » et de considérer les surfaces inscrites dans les documents d'urbanisme comme un maximum à ne pas dépasser globalement. Ceci passe notamment par la valorisation des zones d'activités existantes, la priorité donnée aux opérations de restructuration et de densification pour le développement de l'habitat, une réduction de 40 % de la part des constructions individuelles et l'intégration d'une proportion de 10 % environ d'habitat intermédiaire dans les principaux programmes de construction.

	Population, résidences et emplois				Consommation d'espace entre 2007-2020 (en hectares)	
	Recensement de 1999 (Insee)	Estimation au 1/1/2007	Scénario retenu pour fin 2020	Rappel des projections de l'Insee pour fin 2020	Estimation selon l'évolution 1999-2006	Estimation en fonction des objectifs du PADD (*)
Population	67 005	75 484	85 000	79 125		
Résidences principales	25 499	30 060	36 822		548	325
Emplois de base économique	9 572	10 108	16 608		260,0	260,0
Emplois de centralité	3 089	3 281	3 694		2,9	2,9
Emplois banaux	11 138	11 769	13 253		15,8	15,8
Emplois totaux au lieu de travail	23 799	25 158	33 555			
Surface nécessaire (habitat et emplois)					826,7	603,5
Surface disponible estimée (au 1/1/2007)					705,5	705,5
Solde disponible fin 2020					121,2	102,0

(*) Répartition de 40% de pavillonnaires (750 m² par logement), 10% d'individuels groupés (500 m² par logement) et 50% de collectifs (260m² par logement)

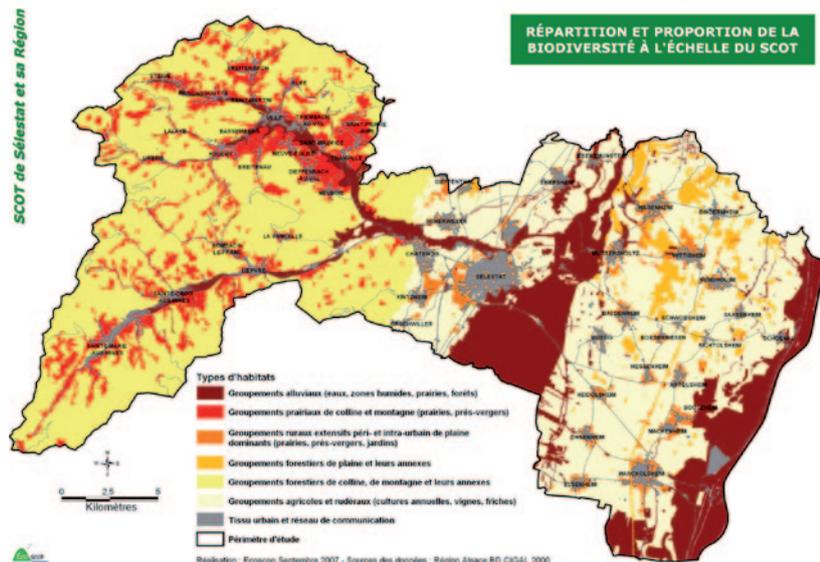
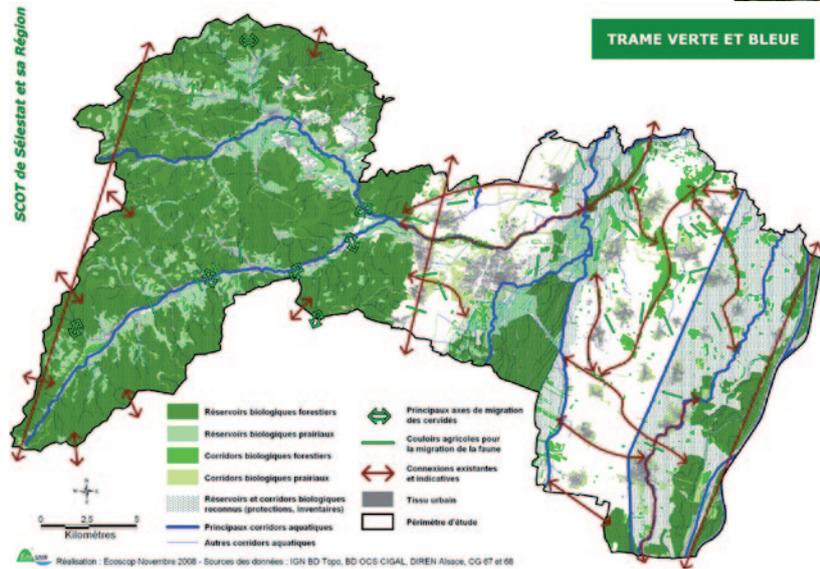
Protection de l'armature écologique majeure

Etat Initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'environnement met en évidence une très grande diversité de terroirs auxquels sont associés des espèces remarquables très diverses. L'exceptionnelle biodiversité du ried noir et du ried gris, mise à mal par la canalisation du Rhin et l'intensification agricole, est aujourd'hui mieux préservée par les politiques de réserve naturelle, Natura 2000 et par la prise en compte dans les politiques de développement. En comparaison, le secteur vosgien a mieux résisté. L'évaluation des habitats montre la richesse du périmètre : sur les 68 habitats recensés, 34 appartiennent à l'annexe 2 de la Directive Habitat et 50 se retrouvent sur la liste rouge de la nature menacée en Alsace. L'analyse du fonctionnement écologique du territoire note l'importance des réservoirs biologiques forestiers et prairiaux, le rôle de corridor majeur du réseau hydrographique, et relève l'importance des blocages liés notamment aux axes routiers et à l'agglomération de Sélestat.

Projet de PADD

Le Schéma vise à construire un réseau écologique fonctionnel et durable pour préserver la biodiversité locale, régionale et européenne. Ce réseau s'articule et se renforce autour de :





- la reconnaissance des espaces naturels remarquables en affirmant leur statut de protection et d'inventaire (Natura 2000...) et leur fonction de réservoirs biologiques (noyaux durs d'espèces remarquables comme le Grand hamster, le Courlis cendré etc...)
- la préservation de la qualité physique des cours d'eau, la renaturation des berges et la restauration des ripisylve, le maintien de fuseaux de mobilité des rivières (corridors écologiques majeurs)
- la préservation de la qualité biologique des eaux (pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, gestion des eaux pluviales...)
- la préservation des zones humides, remarquables ou non, et des zones inondables avec restauration des fonctions naturelles originelles (préservation des zones d'expansion des crues)

Les premiers éléments de réflexion pour le Document d'Orientation et d'Objectifs proposent d'inscrire les corridors identifiés en zone naturelle et/ou agricole dans les documents d'urbanisme locaux, d'interdire toute urbanisation dans ces corridors et d'y préconiser des occupations et utilisations du sol favorables au bon fonctionnement écologique. Il s'agirait également de prendre en compte ces corridors dans les aménagements urbains ou infrastructures susceptibles de créer une rupture des continuités écologiques avec obligation de remise en bon état de cette continuité (ex : passage à faune avec largeur spécifique).

Les largeurs suivantes pourraient être recommandées :

- pour les corridors terrestres, entre 25 et 75 m en milieu agricole, 50 m étant l'optimum biologique, et entre 5 et 10 m en milieu urbain, selon les contraintes techniques rencontrées.
- pour les corridors aquatiques : 50 m (optimum biologique).

Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles

Etat Initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'environnement relève un maillage de prés et de bosquets sur la moitié Nord de la plaine, ainsi que des couronnes de prés et vergers autour des villages, qui, comme éléments relais, remplissent une fonction de corridors Est Ouest.

Projet de PADD

Le Schéma prévoit d'articuler et de renforcer la trame verte et bleue du territoire autour :

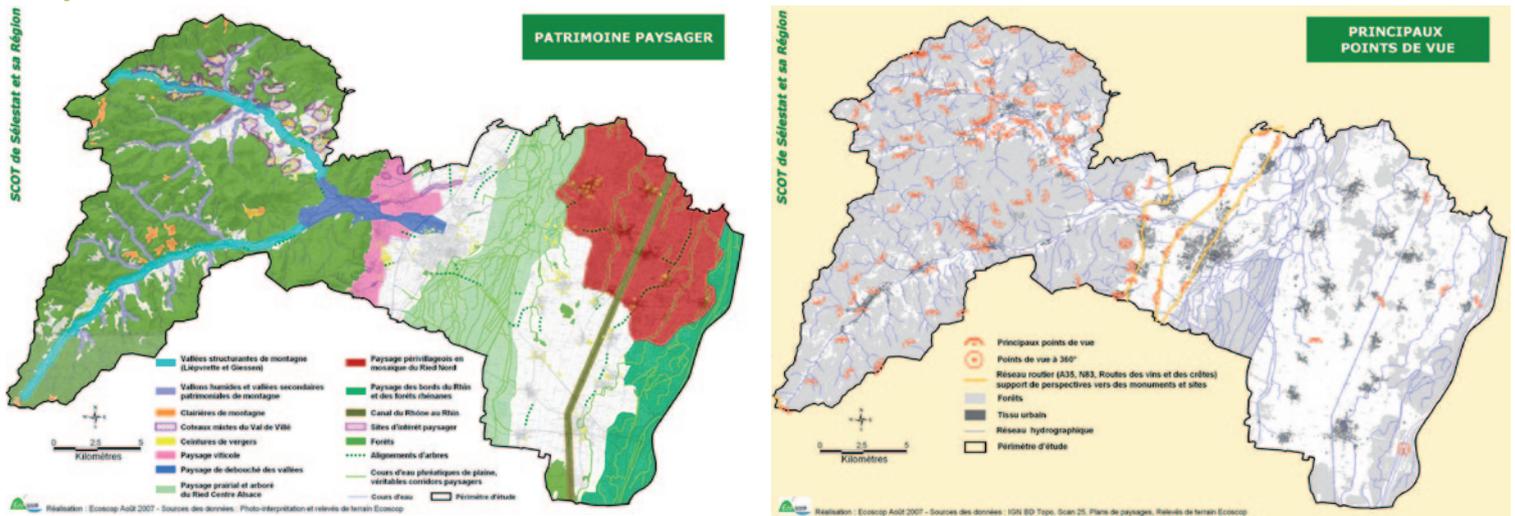
- d'une nature ordinaire, banale mais quotidienne (vergers, haies, bois, bosquets) à préserver et à valoriser comme corridors écologiques agroforestiers secondaires (maintien du statut agricole)
- d'un réseau dense de pistes cyclables existantes et à développer comme support d'aménités et de trame verte
- d'axes routiers structurants auxquels sont associées les zones d'activités qu'il est possible d'aménager ou de préverdir pour une pénétration de la trame verte dans le tissu urbain

Protection et valorisation des paysages

Etat Initial de l'Environnement

Les treize unités paysagères qui jalonnent le territoire du SCOT, depuis les Vosges jusqu'au Rhin, représentent un concentré de la mosaïque des paysages alsaciens. Leur exceptionnelle diversité se traduit par un patrimoine

paysager de vallées structurantes et de clairière de montagne, de côteaux et de ceintures de vergers, de paysage viticole et de ried, de forêts rhénanes etc...qui sont donnés à voir par un peu plus de 125 points de vue ou perspectives, essentiellement dans la partie Ouest du territoire.



PADD

Les premières actions positives en matière de paysage sont la maîtrise de l'étalement urbain, facteur de banalisation des paysages, et la préservation des corridors écologiques.

La charpente paysagère et naturelle du territoire du SCOT est envisagée comme élément fédérateur et identitaire du projet. Les limites « naturelles » et « patrimoniales » à l'urbanisation guident les choix de développement à travers cinq orientations :

- préserver et valoriser les perspectives remarquables vers et depuis les monuments et sites patrimoniaux phares du tourisme alsacien (Château du Haut-Koenigsbourg...)
- prendre en compte la qualité des paysages aux abords du réseau routier principal et des itinéraires touristiques (Route des crêtes...), soigner et traiter les entrées de ville, valoriser les portes d'entrées dans le territoire (marques d'identité de l'Alsace centrale...)
- prendre en compte les spécificités des grandes unités paysagères dans les choix d'aménagement et de développement du territoire
- préserver la qualité paysagère des structures urbaines et villageoises : fronts bâtis, coupures vertes...
- accompagner les mutations agricoles, préserver les espaces agricoles et la diversité des terroirs agricoles (agriculture et élevage de montagne, viticulture sur le piémont, maraîchage en ceinture Sud Est de Sélestat, surfaces en herbe du Ried), poursuivre la fonction de gestion et d'entretien des paysages par le monde agricole notamment dans les deux vallées

Synthèse

La trame verte est traduite dans le projet du SCOT de Sélestat et sa région à travers ses quatre composantes :

- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : la limitation de l'étalement urbain se traduit par l'organisation de l'armature urbaine et la définition d'objectifs en matière de types de logements plus économiques en foncier.
- Protection de l'armature écologique majeure : le maintien et le renforcement du réseau écologique s'appuie à la fois sur la reconnaissance des espaces remarquables et l'amélioration de la préservation des corridors écologiques, notamment des cours d'eau et zones humides.
- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : la restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole est mentionnée.
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire : elle s'appuie sur la préservation de la charpente paysagère et naturelle du territoire et l'accompagnement de l'agriculture.